ASTREINTE INFIRMIERE EN ENDOSCOPIE

IMBERT D, LICHERE A, BOZEC D, BARTHELEMY O,
MOLINA M, MELONI E.
DRS ARPURT JP, BELLON S, BRAMLI S, COULIBALY B

SERVICE ENDOSCOPIES DIGESTIVES
CH AVIGNON

XXV ^e CONGRES ANGH LE MANS, sept 2010

article 20 du décret du 9 janvier 2002

« Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent qui n'est pas sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'établissement. La durée de chaque intervention, temps de trajet inclus, est considérée comme temps de travail effectif. »

C'est au Directeur d'établissement que revient la décision de définir ces astreintes après avis des Comités Techniques d'Etablissements ou Comités Paritaires.

« Faire face au caractère exceptionnel de certaines interventions incombant aux établissements dans le cadre de leur mission de soin, d'accueil et de prise en charge des personnes. »

L'article 20 précise :

« Lorsqu'il apparaît que ces prises en charge, soins et interventions, ne peuvent être effectués par les seuls personnels en situation de travail effectif dans l'établissement. »

« Les agents assurant leur service d'astreinte doivent pouvoir être joints par tous les moyens appropriés, à la charge de l'établissement, pendant toute la durée de cette astreinte.

Ils doivent pouvoir intervenir dans un délai qui ne peut être supérieur à celui qui est habituellement nécessaire pour se rendre sur le lieu de l'intervention. »

« Le temps passé en astreinte donne lieu soit à compensation horaire (récupération d'au moins égale durée), soit à indemnisation. »

Organisation sur la base du volontariat.

Légalement un agent ne peut participer au service d'astreinte, que dans la limite d'un samedi, d'un dimanche et d'un jour férié par mois.

La durée des astreintes ne peut également excéder 72 heures pour 15 jours.

Organisation des astreintes endoscopiques d'urgence au CH AVIGNON

Astreinte médicale

4 PH - une semaine par mois.

Astreinte IDE (depuis juillet 2007)

Uniquement les WE et les jours fériés.

- L'équipe: 6 IDE: (3 IDE du secteur endoscopies digestives,
- 3 IDE du secteur endoscopies bronchiques)
- Les horaires: du vendredi 16h30 jusqu'au lundi matin 7h30 ou la veille d'un jour férié 16h30 jusqu'au lendemain 7h30.
- La fréquence : 1 WE toutes les 6 semaines et 2 jours fériés par an.

Le tableau annuel d'astreinte est transmis à la Direction du Service des Soins Infirmiers et au standard de l'hôpital.

Appel de l'IDE:

par l'intermédiaire du standard (<u>traçabilité de l'appel</u>) sur fixe, portable ou par signal d'appel a distance.

l'endoscopiste et l'IDE s'accordent sur l'horaire, le type de geste et le matériel nécessaire.

Lieux de réalisation de l'examen :

Le plus souvent au Bloc Opératoire sous AG.

Hors bloc (réanimation, SIC, néonatologie, secteur protégé hématologie)

LE MATERIEL

Tout le matériel nécessaire à la réalisation des examens endoscopiques urgents est regroupé sur un chariot mobile, dont la maintenance est assuré après chaque utilisation.

Ce chariot contient:

- le matériel courant nécessaire à toute endoscopie et les DM spécifiques à l'urgence.
- Les endoscopes utiles aux différents type de gestes (1 gastroscope adulte, un naso-gastroscope, 1 coloscope)
- Le registre de traçabilité

DISPOSITIFS MEDICAUX DISPONIBLES POUR LES GESTES EN URGENCES

CE Adulte et pédiatrique	OCCLUSIONS COLIQUES
Paniers de Roth	Sets d'exsufflation
Pinces: dents de rat, crocodile, alligator, tripodes	Prothèses
Anses	
Dormia	
Caps Olympus	
Capuchon de Hood	
Overtube ?	
	Adulte et pédiatrique Paniers de Roth Pinces : dents de rat, crocodile, alligator, tripodes Anses Dormia Caps Olympus Capuchon de Hood

Organisation du geste en temps

réel

A partir de l'heure d'appel du standard

Trajet	30 min maximum
Préparation de l'endoscope (pré-désinfection) Installation de la salle Accueil du malade	20 à 30 min
Examen Aide de l'opérateur pour les gestes techniques	Durée variable

A la fin de l'examen

Passage du malade en salle de réveil Traitement complet de l'endoscope Traçabilité Remise à niveau du matériel, du chariot d'urgence et de la salle	1 heure minimum
Trajet de retour	30 min maximum

En moyenne 3 heures de déplacement minimum En moyenne 2 à 3 déplacements dans un WE

La déclaration du temps de déplacement

se fait par l'IDE sur un document cosigné par le cadre du service et transmis à l'administration tous les mois.

RESULTATS

Nombres d'examens réalisés au CHA:

2007(6 mois)	2008	2009
60	132	156

Répartition par types d'examens année 2009

Endoscopies digestives hautes: 110

- > 80 HD
- > 23 CE
- > 7 Caustiques

Endoscopies digestives basses: 41

- > 20 HD
- > 10 Ogilvie ou volvulus
- > 11 Prothèses

ERCP: 5

> 5 Angiocholites

REMUNERATION

Modalités de paiement basé sur le traitement indiciaire brut de l'agent au moment de l'astreinte

1/3 du tarif des heures supplémentaires pour la durée totale de l'astreinte.

63 h pour 1 WE de 2 jours

87 h pour 3 jours (WE + 1 jour férié)

39 h pour 1 férié seul

Pour chaque déplacement, paiement en heures supplémentaires entières (tarif variable selon horaire de jour, de nuit, de dimanche)

REMUNERATION

Rémunération moyenne pour 1 WE :

astreinte sans déplacement : environ 323€ brut

astreinte avec déplacement : environ 500€ brut

COÛT GLOBAL POUR CH AVIGNON

35 000 € pour 1 an (charges patronales comprises)

pour année 2009

CONCLUSION

L'installation de cette astreinte IDE a permis d'améliorer la qualité de réalisation des endoscopies en urgence tant sur le plan du geste technique que de la maintenance, la désinfection et la traçabilité du matériel.

La place de l'IDE d'endoscopie est indispensable et incontournable. Elle doit être bien comprise par nos directions en soins infirmiers et administratives, avec le soutien du GIFE (Groupement Infirmier pour la Formation en Endoscopie).

L'avenir au CHA sera l'obtention d'une astreinte élargie à la semaine et l'installation d'armoire de stockage des endoscopes qui permettra de ne pas avoir à réaliser la désinfection initiale de l'endoscope jusqu' à 72h de stockage.